DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille huit, le 29 avril à 21 heures, le Conseil

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 avril deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la

Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY. Maire.

SÉANCE DU

29 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers en exercice est de 39

OBJET

Code des Marchés Publics – Délégations de signatures du Conseil Municipal au Maire

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 avril 2008
par voie d'affichages
notiffé le
transmis en Sous-Préfecture
le 6 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 août 2008

Pour le Maire, Par délégation, Le Directeur Général Adjoint des Services

François LANSIART

Etaient présents:

Monsieur SOLIGNAC. Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO. Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USOUIN. Madame NICOT. Monsieur STUCKERT. Monsieur PERRAULT. Monsieur RAVEL, KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE. Monsieur OUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE. Monsieur BLANC. Madame LEGRAND, PÉRICARD. Madame RHONÉ. Monsieur LÉVÊOUE. Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Madame de JOYBERT à Madame KARCHI-SAADI
Madame BÈLE à Madame USQUIN
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame PERNOD-RONCHI à Monsieur FAVREAU
Madame FRYDMAN à Monsieur LÉVÊQUE

Secrétaire de Séance :

Madame USQUIN

N° DE DOSSIER: 08 D 15

<u>OBJET</u>: CODE DES MARCHES PUBLICS – DELEGATIONS DE SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

RAPPORTEUR: Madame MAUVAGE

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération du 15 mars 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget », conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

L'article 28 du Code des Marchés Publics prévoit que « lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au II de l'article 26 du Code, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat ».

Il est demandé au Conseil Municipal de donner délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée, telle que définie désormais par le Code des Marchés Publics.

En outre, afin de garantir la continuité de l'action municipale, il est prévu, conformément aux articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2122-23 du C.G.C.T., la possibilité pour les Adjoints au Maire de signer les marchés se rapportant à leur domaine de compétence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser que les marchés conclus selon la procédure adaptée et relatifs aux domaines ci-dessous soient signés par :

- Monsieur SOLIGNAC, Adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande Publique, pour les marchés relatifs aux acquisitions et à la maintenance des matériels, mobiliers, fournitures et véhicules nécessaires au fonctionnement des services municipaux, aux systèmes et fournitures informatiques et aux contrats d'assurance;
- Madame BOUTIN, Adjointe au Maire chargée du Développement Durable et de l'Aménagement, pour les marchés relatifs aux espaces verts et à la propreté publique;
- Monsieur BATTISTELLI, Adjoint au Maire chargé de la Vie Culturelle, pour les achats de spectacles et contrats d'engagements conclus pour les représentations théâtrales et culturelles;

- Madame GENDRON, Adjointe au Maire chargée des Travaux et de la Sécurité Routière, pour les marchés relatifs :
 - 1. à la fourniture de fluides dans les bâtiments communaux,
 - 2. aux travaux, entretiens et contrôles effectués dans les bâtiments communaux et sur les installations qu'ils comportent,
 - 3. aux travaux, entretiens et contrôles effectués sur la voirie municipale.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

A l'unanimité,

- APPROUVE ce dispositif.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DELIBERATIONS, Pour le Maire, Le 1^{er} Maire-Adjoint, Conseiller Général des Yvelines

Mauriee SOLIGNAC